

# FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogique régionaux

## ***Le nouveau Bureau National du SNIA-IPR en ordre de marche***

### **SOMMAIRE :**

- Editorial
- BN du 7 mars 2012
- Adresse aux candidats à la présidentielle
- Appréciation de la valeur professionnelle des enseignants
- Résultats du concours
- Nos collègues retraités
- Comité stratégique des langues : analyse et commentaire
- Billet d'humeur
- Dernières minutes
- Bulletin d'adhésion

## **Editorial**

Jusqu'au 25 juin, le musée Guimet propose une exposition sur les "rochers de lettrés : itinéraires de l'art en Chine". Tenus par le carcan du protocole du service de l'état, il leur devint un impératif de vie de se construire un lieu de repli propice à la méditation loin de l'agitation et des tracasseries.

Que ne sommes-nous, IA-IPR, des lettrés chinois! Obtempérons à l'injonction du penseur ZHUANG ZI au IV<sup>e</sup> siècle avant J-C : "*ne pas détruire la part de céleste qui est en nous*".

Depuis décembre 2009, date de notre intervention restée sans réponse lors de la rencontre de la profession avec notre ministre à la salle de la Mutualité à Paris, RIEN, le SILENCE, l'EVITEMENT, le MEPRIS. Il suffit de relever les formules utilisées lors de ses interviews d'octobre 2011 à ce printemps, déniaient tout sérieux à l'acte d'évaluation des inspecteurs stigmatisés, à l'exemple d'Europe 1 soir du 15 décembre : "dans l'Education Nationale, le système d'évaluation n'est pas bon. Pourquoi? Parce qu'il est injuste et complètement archaïque ; tous les 7 ans, vous avez un inspecteur qui arrive dans une classe pour une espèce de SIMULACRE d'entretien"... Ce ministre ignore l'ambition éducative honorant le détenteur de cette charge, il se refuse à rencontrer les corps intermédiaires : aucun contact avec les organisations syndicales d'inspecteurs malgré les nombreuses démarches en ce sens, absence systématique au CSE – lieu d'échanges avec les représentants des lycéens, des parents, des élus des collectivités territoriales, des syndicats de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Ce seront Mme la DGRH d'une part, M le DGESCO d'autre part, voire M. le directeur de cabinet qui seront nos différents interlocuteurs.

Nous avons besoin de refonder notre métier pour rénover l'évaluation des enseignants, de conserver avec nos collègues chefs d'établissement sans l'opposer à l'évaluation des enseignements et l'accompagnement des réformes pédagogiques dont a besoin notre système éducatif pour être à la hauteur des enjeux.

Le nouveau Bureau National issu des élections du 10 février se met en ordre de marche et interpelle les candidats à la présidentielle du 22 avril. La prochaine CAPN du 24 avril est importante pour nombre d'entre vous soucieux de mieux servir l'Institution en exerçant professionnellement en des lieux choisis qui peuvent correspondre à des rapprochements familiaux, à une aspiration d'évolution de carrière.

Le SNIA-IPR UNSA à qui vous manifesté votre confiance en élisant 4 des 5 représentants à la CAPN lors des élections d'octobre 2011, saura faire valoir ses arguments et vos arguments. Les résultats seront communiqués dès le 24 après midi et mis en ligne en fin de journée.

Accueillons nos futurs collègues qui seront rencontrés dès leur premier regroupement à l'ESEN. Notre métier, malgré les turbulences actuelles, est et reste un beau métier qui permet un épanouissement personnel pour ceux qui ont éprouvé à l'initial le plaisir d'enseigner.

Qu'ici soient remerciés ceux qui, au précédent Bureau National, ont œuvré au syndicat et qui ne prolongent pas leur mandat : Michel GOUY, Pascale HERTU et Patrick DUPRAT.

Roger KEIME

## Le Bureau National du Snia-ipr

Le BN élu le 10 février 2012

Président	Roger	KEIME	<a href="mailto:roger.keime@ac-rennes.fr">roger.keime@ac-rennes.fr</a>
Vice-Présidente CSE	Laurence	COUSIN-PICHEAU	<a href="mailto:laurence.picheau@ac-versailles.fr">laurence.picheau@ac-versailles.fr</a>
Vice-Président Communication Gestion du site	Bernard	LEHALLE	<a href="mailto:bernard.lehalle@orange.fr">bernard.lehalle@orange.fr</a>
Trésorier CAPN	Alain	MARIE	<a href="mailto:alain-marie@wanadoo.fr">alain-marie@wanadoo.fr</a>
Secrétaire générale CAPN	Nadja	ISAAC	<a href="mailto:nadjaalice@hotmail.fr">nadjaalice@hotmail.fr</a>
Secrétaire adjoint CSE	Michel	GRAMAIN	<a href="mailto:michel.gramain@ac-nantes.fr">michel.gramain@ac-nantes.fr</a>
Commission pédagogique Suivi des nouveaux adhérents	Bernard	LEROUX	<a href="mailto:bernard.leroux@ac-nantes.fr">bernard.leroux@ac-nantes.fr</a>
Nouveaux adhérents Commission pédagogique	Maryse	ADAM-MAILLET	<a href="mailto:maryse.adam-maillet@ac-besancon.fr">maryse.adam-maillet@ac-besancon.fr</a>
Commission pédagogique	Martine	KAVOUDJIAN	<a href="mailto:martine.kavoudjian@ac-montpellier.fr">martine.kavoudjian@ac-montpellier.fr</a>
Représentante des retraités	Danielle	KUNEMANN	<a href="mailto:d.kunemann@orange.fr">d.kunemann@orange.fr</a>

### Vos élus à la CAPN (élections du 20 octobre 2011)

**Titulaires** : Roger KEIME, Laurence COUSIN PICHEAU,  
Nadja ISAAC, Alain MARIE

**Suppléants** : Patrick DEMOUGEOT, Corinne ROBINO,  
Benoit FRICOTEAUX, Florence RANDANNE

## Les Délégués académiques du **SNIA-IPR** en 2011/2012

AIX MARSEILLE	JACQUELINE CHABROL
AMIENS	En attente
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	PATRICK DUPRAT
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT	BERNARD ABRIOUX
CORSE	DOMINIQUE ORSINI
CRETEIL	PASCAL FRANCOIS
DIJON	PIERRE ALAIN CHIFFRE
ESEN	BERNARD LEROUX
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	JOCELYN ALAMKAM
GUYANE	CHRISTIAN MENDIVE
LILLE	En attente
LIMOGES	CLAUDE BRUNAUD
LYON	JEAN LUC MARTEAU
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	GILLES PATRY
MONTPELLIER	DANIEL JOZ
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	MICHEL GRAMAIN
NICE	ALAIN HAUSSAIRE
NOUVELLE CALEDONIE	LAURENT CHARDON
ORLEANS TOURS	NADJA ISAAC
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	ANNICK BAILLOU
POLYNESIE	ERIC LAVIS
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	PHILIPPE JANVIER
ROUEN	FRANCOIS VIROT
STRASBOURG	DOMINIQUE SASSI
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE COUSIN PICHEAU

### SIEGE DU SYNDICAT SNIA IPR

#### **UNSA Education**

87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 Ivry sur Seine Cedex

**ADRESSE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENTIELLE DU 22 AVRIL**

Madame, Monsieur,

Vous vous présentez au suffrage des Français pour le mandat de Président de notre République. De façon à éclairer le vote des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, nommés dans leur corps par décret du Président de la République, le SNIA-IPR UNSA, syndicat majoritaire qui les représente, souhaite vous faire connaître ses vives inquiétudes concernant l'avenir du système éducatif et de notre corps, seul porteur dans les collèges et lycées de l'expertise scientifique et pédagogique et vous demander de préciser vos engagements de campagne en réponse à des questions de fond.

L'installation de la DGRH du Ministère de l'éducation nationale a signifié la fin de tout dialogue social véritable : notre corps a été méprisé et notre expertise a été ignorée. La directrice a en effet choisi de contourner les organisations syndicales pour imposer son point de vue à des représentants des IA-IPR et des chefs d'établissement désignés par les Recteurs au détriment de l'échange démocratique jusque là en vigueur.

C'est ainsi que le texte sur la nouvelle gouvernance académique, qui annihile le rôle des IA-IPR dans le pilotage pédagogique au profit d'une caporalisation généralisée, est passé en force début 2012. Le texte qui lui a servi de modèle, sur la « nouvelle gouvernance hospitalière », qui donnait lui aussi tout pouvoir aux gestionnaires, n'avait pas imaginé cependant se passer complètement de l'expertise des médecins à l'hôpital. C'est désormais chose faite concernant l'expertise des pédagogues dans l'école !

La même technique d'éviction des organisations représentatives des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et de l'ensemble des syndicats est mise en œuvre pour imposer le texte sur l'évaluation professionnelle des enseignants qui fait l'unanimité contre lui de tous les acteurs : enseignants, inspecteurs et chefs d'établissement.

Manifestement, le projet managérial actuel de l'équipe de Luc Chatel consiste à en finir avec le caractère régalien de l'éducation, qui n'aurait plus pour fin de transmettre aux enfants de la nation des connaissances rationnelles garanties par l'Etat, par le biais de méthodes à la pertinence scientifiquement reconnue. Il y va donc de l'ordre des savoirs, tout comme de celui de la fondation républicaine. Les inspecteurs pédagogiques régionaux du SNIA-IPR UNSA, sont ouverts au dialogue sur les nécessaires changements et progrès de l'école, qui ne pourront advenir sans le positionnement clair de leur expertise dans le pilotage du système éducatif.

Nous souhaitons donc que vous répondiez aux interrogations fondamentales qui suivent, portant sur les collèges et lycées, soit sous forme écrite, soit en nous accordant une audience.

Prenez-vous l'engagement, si vous êtes élu, de maintenir le caractère régalien et républicain de l'éducation, ciment de la nation, et de rechercher l'élévation du niveau d'instruction pour tous en garantissant par l'expertise disciplinaire les savoirs et leur transmission ?

Prenez-vous l'engagement, si vous êtes élu, de demander à votre gouvernement et à son ministre de l'éducation nationale de renouer le contact avec les IA-IPR et d'ouvrir le dialogue social sur les changements à conduire dans l'école avec l'UNSA Education ?

Prenez-vous l'engagement, si vous êtes élu, d'abroger le texte sur la nouvelle gouvernance académique et, s'il devait être publié, le texte sur l'évaluation des enseignants par les seuls chefs d'établissement ?

Prenez-vous l'engagement, si vous êtes élu, de positionner l'action des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux comme maillon indispensable du pilotage académique, en ne les dépossédant ni de leur responsabilité, ni de leur pouvoir d'évaluation des enseignants, des enseignements, des établissements ?

Avec nos remerciements anticipés.

Le bureau national du SNIA-IPR-UNSA

Avril 2012

## **Appréciation de la valeur professionnelle des enseignants**

Courrier adressé à Mme THEOPHILE



Paris, le 16 février 2012

Madame Josette THEOPHILE  
Directrice Générale des Ressources  
Humaines

**Objet :** Appréciation de la valeur professionnelle des enseignants

Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines,

Le SNIA IPR UNSA réaffirme son opposition au texte relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants dont une dernière mouture nous a été transmis cette semaine.

Nous rappelons notre attachement au respect de la Loi, des décrets, et arrêtés, qui posent le cadre dans lequel s'inscrit notre loyauté. L'échéance reportée à janvier 2013 permet de ne pas se hâter et d'examiner en premier lieu l'évolution de la carrière des enseignants avant d'arrêter les dispositifs d'évaluation. Refonder une éducation publique ambitieuse en termes d'efficacité et de justice sociale pose l'absolue nécessité d'engager de véritables négociations.

Lors, il nous sera permis d'inscrire un processus évolutif dans lequel sera donnée place à une véritable évaluation n'obérant pas la possibilité d'inspections individuelles dans la classe des professeurs au cours de leur carrière après leur titularisation hors celles programmées en cas de "situations d'insuffisances signalées".

C'est en accord avec les personnels de direction que seront définies des procédures respectueuses des personnes soucieuses de vérification des compétences disciplinaires et didactiques au-delà d'une auto-évaluation pour laquelle des formations auront à être mises en place.

Roger KEIME

Président du SNIA-IPR UNSA

**Concours IA-IPR 2012 – Résultats Admission**

CIV.	NOM PATRONIMIQUE	NOM USUEL	PRENOMS	DISCIPLINE	ACADEMIE
M.	DELGADO	DELGADO	Antoine	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	MONTPELLIER
M.	KROSNIKI	KROSNIKI	Jean-Marie	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	GRENOBLE
M.	LEGRAND	LEGRAND	Jean-Luc	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	NANTES
M.	MORHAIN	MORHAIN	Christian	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	POLYNESIE FRANCAISE
Mme	PARVERY	CHARPENTIER	Soizic	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	VERSAILLES
M.	DUHAUPAS	DUHAUPAS	Laurent	ANGLAIS	CRETEIL
M.	DURAN	DURAN	Henri	ANGLAIS	CLERMONT-FERRAND
Mme	LAFONT	PARILLAUD	Françoise	ANGLAIS	VERSAILLES
M.	RAVERA	RAVERA	Stéphane	ANGLAIS	PARIS
M.	ARNOULD	ARNOULD	Guillaume	ECONOMIE ET GESTION	LILLE
Mme	DAGORN	DAGORN	Rozenn	ECONOMIE ET GESTION	PARIS
Mme	DENION	KEROULAS	Fabienne	ECONOMIE ET GESTION	VERSAILLES
M.	DESCHAIANTRE	DESCHAIANTRE	Eric	ECONOMIE ET GESTION	STRASBOURG
Mme	PEREZ	MACREZ	Paule	ECONOMIE ET GESTION	LILLE
Mme	GUEPRATTE	MASSE-GUEPRATTE	Christine	EDUCATION MUSICALE	PARIS
M.	LECLERC	LECLERC	Arnaud	EDUCATION MUSICALE	TOULOUSE
M.	BODET	BODET	Jean-Marc	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	LYON
M.	CANVEL	CANVEL	André	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	RENNES
M.	CARPENTIER	CARPENTIER	Christophe	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	LILLE
Mme	JOMIN	JOMIN-MORONVAL	Sophie	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	LILLE
M.	MARTIN	MARTIN	Didier	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	ORLEANS-TOURS
M.	MORTH	MORTH	Serge	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	POITIERS
Mme	SALLE	RAYBAUD	Agnès	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE	NICE
Mme	CAZASSUS	CAZASSUS	Cécile	ESPAGNOL	VERSAILLES
Mme	PESCH	PESCH-LAYEUX	Caroline	ESPAGNOL	GRENOBLE
Mme	POTEREAU	HENIN	Florence	ESPAGNOL	NANTES
M.	CLOUET	CLOUET	Mathieu	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	LILLE
M.	DELMAS	DELMAS	Olivier	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	CRETEIL
M.	ICHER	ICHER	François	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	MONTPELLIER
Mme	LAUER	LAUER	Christine	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	LYON
Mme	MAZERON	MAZERON	Claire	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	GRENOBLE
Mme	REVEYAZ	REVEYAZ	Nathalie	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	GRENOBLE
M.	ROCHER	ROCHER	Nicolas	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	GRENOBLE
Mme	BERTOLOTTI	GHIGO	Hélène	ITALIEN	AIX-MARSEILLE
Mme	CARAYON	CARAYON	Véronique	ITALIEN	MONTPELLIER
M.	BACHELET	BACHELET	Daniel	LETTRES	GRENOBLE
M.	BACIK	BACIK	Eric	LETTRES	ORLEANS-TOURS
Mme	CLAVEL	MUSSET	Marie-Dominique	LETTRES	LYON



CIV.	NOM PATRONIMIQUE	NOM USUEL	PRENOMS	DISCIPLINE	ACADEMIE
M.	BACHELET	BACHELET	Daniel	LETTRES	GRENOBLE
M.	BACIK	BACIK	Eric	LETTRES	ORLEANS-TOURS
Mme	CLAVEL	MUSSET	Marie-Dominique	LETTRES	LYON
Mme	CLEMENT	CLEMENT-MANICOM	Bérengère	LETTRES	GUADELOUPE
Mme	DEBRAS	DEBRAS	Elsa	LETTRES	GRENOBLE
M.	GAILLIARD	GAILLIARD	Michel	LETTRES	TOULOUSE
Mme	LAURENT	BRIERE	Chantal	LETTRES	AIX-MARSEILLE
Mme	PEDON	PEDON	Eliane	LETTRES	NANCY-METZ
Mme	TURIAS	TURIAS	Odette	LETTRES	GRENOBLE
Mme	BACHELIER	ALLARD	Anne-Marie	MATHEMATIQUES	VERSAILLES
M.	BREHERET	BREHERET	Richard	MATHEMATIQUES	VERSAILLES
M.	CAUTY	CAUTY	Pierre	MATHEMATIQUES	ORLEANS-TOURS
Mme	CHAUVEAU	LOUVRIER	Pascale	MATHEMATIQUES	CAEN
Mme	IBERRAKEN	SURATTEAU	Aurélie	PHILOSOPHIE	VERSAILLES
M.	LELIEVRE	LELIEVRE	Franck	PHILOSOPHIE	CAEN
Mme	CHARNAY	CHARNAY	Claude	RUSSE	MONTPELLIER
M.	AUDEBERT	AUDEBERT	Vincent	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	CRETEIL
M.	FORESTIER	FORESTIER	Bruno	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	LIMOGES
Mme	PROST	DENEUVY	Florence	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	CLERMONT-FERRAND
M.	FORTIER	FORTIER	Francis	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	LILLE
Mme	GRANDPRE	GRANDPRE	Caroline	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	AMIENS
M.	JURY	JURY	Nicolas	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PARIS
Mme	LEVY	LEVY	Josiane	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	LIMOGES
M.	VILLERET	VILLERET	Olivier	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	NANTES
Mme	GONZALEZ	JANVIER	Muriel	STI ARTS APPLIQUES	CLERMONT-FERRAND
M.	CANIVET	CANIVET	José	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	DIJON
M.	CHAIGNE	CHAIGNE	Claude	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	POITIERS
M.	CORTE	CORTE	Dominique	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	VERSAILLES
M.	DORNIOL	DORNIOL	Alain	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	RENNES
M.	GONTHIER	GONTHIER	Jacky	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	GRENOBLE
M.	LASSON	LASSON	Christophe	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	LILLE
M.	VAN POUCKE	VAN POUCKE	François	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	ROUEN
Mme	BERTRAND	LACOTE	Martine	STI SCIENCES MEDICO-SOCIALES	DIJON

Les collègues reçus, à qui nous adressons nos félicitations et souhaitons la bienvenue dans le corps, seront regroupés en mai à l'ESEN, à Chasseneuil du Poitou. Bernard Leroux, responsable de la commission pédagogique du BN, éventuellement accompagné d'un collègue les y rencontrera une soirée pour rappeler le rôle du syndicat, ses racines, ses valeurs... Actuellement, la moitié des inspecteurs en activité adhère au SNIA-IPR UNSA et nombre de retraités, dont le suivi est assuré par Danielle KUNEMANN, continuent à le faire.

## RETRAITES 2012

69 collègues ont prévu de quitter la vie active en 2012 : nous vous communiquerons leur identité dans le Flash 67. Rappelons qu'il est possible pour les IA-IPR de partir à tout moment dans l'année quand les conditions requises d'ancienneté sont remplies.

### 1- QUAND ?

- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin : seize soit 23,5%
- Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 11 novembre : cinquante soit 75%
- Le 12 novembre : un soit 1,5%

### 2- QUI

- Quarante-sept IA-IPR en poste en académique dans leur discipline, soit 70,6%: 8 en Lettres, 7 en EVS, 6 en SPC, 4 en éco-gestion, 3 en STI, 3 en histoire-géo, 2 en EPS, 2 en anglais, 2 en philosophie, 2 en math, 2 en SES, un en STI SMS, éducation musicale, espagnol, italien, russe, allemand.
- Vingt IA-IPR en position particulière, soit 29,4% : 5 détachés en fonction administrative (3 DSDEN, 1 IAA, 1 vice recteur), 2 conseillers de recteur (DAET, DAFPIC), 1 directeur de CRDP, 1 IUFM, 1 MAD-ONISEP, 1 MAE en Allemagne, 1 détaché en conseil régional, 1 détaché au ministère de l'agriculture, 1 en disponibilité, 1 en CLD, et cinq en premier degré (postes d'IEN-CCPD).

### 3- QUELLE CLASSE?

Cinquante six sont H-CI et onze CN, dont les 5 sur supports IEN. De fait 56 IA IPR sur 62 soit 90%, partent à la retraite à l'échelle Lettres B grâce à l'action opiniâtre du syndicat lors des CAPN d'accès à la H-CI et lors des négociations de 2008 dites 'accord Darcos'.

### 4- QUEL AGE ?

1945	1	1949	12
1946	2	1950	13
1947	17	1951	14
1948	8	1952 et suivantes	zéro

L'effet des mesures du gouvernement est palpable :

- aucune collègue ayant 3 enfants et âgée de moins de 60 ans n'a pu interrompre son activité ; on pouvait observer en moyenne que quatre à six bénéficiaient de cette mesure, lors des 5 dernières années.
- Les collègues âgés d'au moins 63 ans représentent 60% des partants alors qu'ils n'étaient en moyenne que 30 à 40% les 5 dernières années... Gageons que la promesse du programme du candidat F. Hollande sera observée de près par de nombreux IA-IPR âgés de 60 ans ayant leurs 41 annuités (164 trimestres cotisés), l'année scolaire prochaine : collègues nés en 1952 et 1953, voire 1951. Ils ne peuvent pas envisager un départ en 2013, mais en 2014 avec les dernières décisions FILLON en matière de recul de cinq mois de l'âge de départ à la retraite.

Rappelons que **l'âge légal ou âge d'ouverture des droits**, est celui où un assuré est en droit de demander sa retraite. Il est fixé pour les prochaines années entre 60 ans et 62 ans, selon l'année de naissance, à la condition pour la perception d'une retraite à taux plein, de l'atteinte d'une durée de cotisation nécessaire au moment du départ (voir le tableau ci-dessous):

#### **AGE LEGAL (AOD)**

ANNEE DE NAISSANCE	AGE DE DEPART	NOMBRE DE TRIMESTRES COTISES
Avant le 01/07/51	60 ans	163 = 40ans, 9 mois
Après le 01/07/51	60 ans + 4 mois	163
01/01/1952	60 ans + 9 mois	164 = 41 ans
01/01/1953	61 ans + 2 mois	165
01/01/1954	61 ans + 7 mois	165
01/01/1955 et suivantes	62 ans	166= 41 ans et 6 mois

Nota : 2 collègues ont transmis leur dossier tardivement et ne sont pas inclus dans l'analyse des 67 départs

## COMITE STRATEGIQUE DES LANGUES PRESIDE PAR SUZY HALIMI

### « Apprendre les langues, apprendre le monde »

Diligenté par le ministre de l'Education, Luc CHATEL, ce « comité stratégique » a disposé de près de 10 mois (date du courrier le 29 mars 2011), pour réfléchir aux différentes façons de « faire évoluer l'enseignement des langues vivantes, notamment l'anglais devenu nécessaire dans les domaines social, économique et professionnel ». Composé de membres de l'institution du premier degré à l'université ainsi que de la société civile, il s'est appuyé sur des auditions, entretiens et visites d'établissements publics et de la DGESCO ou autres ministères, sur des organismes publics, des institutions européennes et d'autres experts, et d'associations ou organisations. On pouvait alors s'attendre à un rapport conséquent et circonstancié, à la mesure de l'ambition affichée par le ministre.

« Apprendre les langues, apprendre le monde » : Il n'y a pas de postulat d'exhaustivité, on cherche surtout à « dresser des pistes et proposer des stratégies ambitieuses ». Mais pourquoi ne pas se donner les moyens de ses ambitions si la maîtrise des langues vivantes étrangères est une « compétence fondamentale » pour les élèves ? Ce rapport se penche prioritairement sur les langues nationales étudiées en France et en Europe mais ne prend pas en compte les langues régionales alors même qu'elles sont déjà enseignées et peuvent être évaluées au baccalauréat au même titre que les autres, qu'elles font partie des langues de la « mondialisation » et participent au développement social de l'individu. Quelques académies métropolitaines ont été visitées mais la richesse linguistique des régions et territoires ultramarins est, comme souvent, absente. Rappelons à cet effet, que la France n'a toujours pas ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, convention adoptée en 1992 sous les auspices du Conseil de l'Europe.

Le rapport est construit autour de deux pivots : un état des lieux qui recense les réussites et les difficultés, suivi d'une proposition de stratégies pour l'enseignement des langues en France. Chaque axe ainsi développé est assorti d'une recommandation, soit 17 au total qui sont reprises à la fin du rapport.

L'état des lieux annoncé comme « en demi-teinte » cherche à équilibrer les réussites en mettant l'accent sur les sections et dispositifs qui ouvrent à l'international et les pratiques pédagogiques innovantes comme l'adoption du CECRL ou des exemples de bonnes pratiques mais les difficultés restent nombreuses et sérieuses, toutefois énoncées avec honnêteté. L'enjeu est réel au moment de la réforme du lycée qui prévoit d'évaluer tous les élèves à l'écrit comme à l'oral sur les niveaux identifiés du CECRL. Les inspecteurs que nous sommes se seraient attendus à un état des lieux de l'enseignement des langues vivantes, à une prise en compte didactique et pédagogique plus importante, là où on évoque en priorité « inhibition », « performance et culture de l'évaluation ».

Puisque l'expertise pédagogique n'était pas au cœur du rapport, les axes retenus pour les stratégies choisies sont souvent d'ordre pratique et opérationnel. On décèle par exemple nettement l'intention d'ouvrir les langues à la société, et inversement. La diversité des langues est évoquée et reprise dans la circulaire de rentrée, en tenant compte également des langues « autour de l'école ». Il était en effet urgent de prendre en compte la réalité des élèves et des territoires. La continuité des apprentissages avec le collège soulève de nombreuses questions même s'il est préconisé d'élargir l'offre des classes bilingues. Cependant le contexte actuel des moyens alloués aux établissements est plus que contraint. La globalisation des horaires des deux langues d'apprentissage a été retenue par une expérimentation dans 10% des collèges dans la circulaire, pour favoriser entre autres la mise en place de groupes de compétences. Attendons de voir les résultats de cette expérimentation. Au lycée, on souhaite renforcer l'enseignement des DNL et mettre une langue « au repos » pour l'aborder par sa « pratique, par le biais de différentes activités ». Les enjeux du baccalauréat 2013 sont proches et annoncés dans la circulaire de rentrée par l'évaluation des cinq activités langagières de réception et de production. Comment faire passer des élèves du niveau A2 à B1 ou B1 à B2 par le biais « de différentes activités » ?

Force est de constater que la mise en œuvre de la réforme a largement mis à mal certaines options et langues étudiées prioritairement en LV3 et que l'excellence linguistique de la filière L dans les faits concerne majoritairement l'anglais. La diversité linguistique qu'on cherche à mettre en avant dès la maternelle s'estompe en particulier au lycée avec le choix de la littérature en langue étrangère et de la langue approfondie surtout en anglais. Par ailleurs cette diversité linguistique, non définie, cache des accords qu'on ne saurait voir. En effet, la présence des secrétaires générales de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) tendait à rappeler qu'un agenda 2020 a été signé en conseil de ministres

franco-allemands en janvier 2011 avec pour objectif, entre autres, d'être attentif à l'enseignement de la langue du partenaire. Noyée dans la « diversité linguistique » on peut s'interroger sur l'avenir de cette discipline.

A l'instar de ce qui se passe dans certaines régions, on a retenu l'idée de proposer à chaque élève une mobilité dans sa scolarité, pour « parvenir à la mobilité pour tous ». Les outils numériques sont ainsi mis à l'honneur (à nouveau) ainsi qu'une mobilité physique des élèves et des enseignants qui doit être valorisée dans les différents cursus. Non mentionnés dans la circulaire de rentrée, les enseignants sont pourtant la clé de voûte de ces ambitions affichées. Or, la maîtrise n'est pas une réussite au regard de la formation des candidats aux concours d'enseignement et de leur motivation à enseigner.

Le rapport conclut son étude sur la notion de « travailler ensemble ». C'est d'ailleurs à cette occasion que l'on évoque les corps d'inspection « nationaux et territoriaux ». Les langues vivantes, pourtant le fondement de toute société, peinent à se faire reconnaître dans le vaste champ de la politique éducative. C'est à juste titre que le rapport évoque le « manque de visibilité » des initiatives et le regret d'une « coopération insuffisante » entre les différents acteurs et partenaires. Les évolutions récentes de l'organisation des académies ainsi que l'évaluation de la valeur professionnelle des enseignants sont des champs sensibles pour les inspecteurs qui se sentent remis en cause dans leurs missions. Ceux dont la tâche est encore de former et d'évaluer les professeurs de langues vivantes, y compris de français langue seconde restent incontournables dans l'acquisition de la compétence de communication langagière par les apprenants. Les IA-IPR accompagnent les professeurs dans la mise en œuvre des réformes et dans le cadre des entraînements et des évaluations en langues vivantes à tous les stades de la scolarité. Ils peuvent mettre en synergie les recommandations effectuées sur le champ didactique et pédagogique et impulser les pratiques innovantes qui auront une incidence sur les acquis des élèves. Experts en langues vivantes et connaisseurs du CECRL, ils ont une vision d'ensemble, européenne, qui ne peut que favoriser l'acquisition de compétences plurilingues, ce qui est bien l'objectif du CECRL. Ils connaissent les enjeux de l'enseignement des langues dans le système éducatif français et peuvent ainsi mieux accompagner les professeurs.

La commission académique des langues vivantes, depuis la mise en œuvre du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes à la rentrée 2005, doit se réunir au moins une fois par an pour faire le point sur l'état des lieux et la politique académique des langues vivantes. Elle aurait besoin, à l'instar de la dernière recommandation du rapport de devenir « un lieu ouvert et dynamique doté d'un pouvoir d'action redéfini ». En effet, seule une volonté forte permettra de valoriser les langues vivantes autant qu'elles le méritent.

Nadja ISAAC, secrétaire générale SNIA-IPR UNSA,

IA-IPR d'allemand Orléans-Tours

## **Billet d'humeur : (Partie I)**

### **Une mode, croyez-vous...**

Il circule dans tout le système et touche individus et structures, dispositifs et projets, enfants, adolescents et adultes, pilotes et pilotés. L'élève, la classe, le maître et le professeur, l'école, le collège, le lycée et l'université, la circonscription, le département et l'académie, le ministère et les politiques publiques, tout est désormais matière à évaluation.

Dans le temps même où l'on parle de la nécessité d'évaluer, on indique généralement qu' « avant » on ne le faisait pas, ou on ne le faisait pas assez, ou on le faisait mal. Les critères étaient trop flous, les indicateurs trop nombreux ou trop composites, leur recensement trop peu structuré pour autoriser une lecture cohérente. Il s'agit donc (toujours ?) d'améliorer la lisibilité à partir de critères d'observation objectifs. De décennie en décennie cependant le réel joue à se dérober et ranime d'étape en étape la quête de l'image vraie, du reflet fidèle qui permettra de mettre en œuvre une politique efficace des services publics. Remettre en cause les rites et procédures d'évaluation, feindre de croire que l'existant est obsolète, qu'il trahit le temps présent, n'en respecte pas l'évolution, constitue un frein à la modernité, voire une injustice, fonctionne à presque tout coup et questionne tous les professionnels, les renvoyant à une culpabilité implicite, une déficience inconsciente dans la pratique de leur métier.

### **Evaluer les élèves**

Regardons-y de plus près...S'il est une évaluation inscrite dans la tradition, c'est bien celle des élèves. Tests d'évaluation, évaluations nationales, évaluation diagnostic, formative, finale sont pratiquées dès le plus jeune âge, avec sérieux, compétence, sens de la relativité, par les maîtres, les professeurs, les équipes éducatives. Cependant, la tension instaurée entre l'évaluation de chacun par rapport à lui-même, qui permet de mesurer progrès et régression et la représentation d'un « niveau » à atteindre, en particulier par rapport à l'orientation, pervertit en outils de tri les instruments d'évaluation. Le *traité de Lisbonne* y est certes pour quelque chose, la *loi organique* de 2005 également, mais le bon sens même l'imposait. Semble-t-il.

*Qu'est-ce que le socle ?* Ce devrait d'abord être de nouvelles modalités d'apprentissage ; mais les programmes qui tous ont été repensés, l'intègrent sans faire naître de procédures nouvelles. D'une discipline à l'autre, des contenus de connaissance, renvoient à des capacités et attitudes. Le socle ne serait donc qu'une façon de dire le programme, un discours de glose un peu particulier qui éclairerait autrement le contenu pieusement conservé et transmis. L'évaluation de l'acquisition des compétences du socle et leur validation palier après palier, questionne profondément la tradition de notation qui sert de langue d'échange au système. Evaluer autrement, c'est porter un autre regard sur l'élève, ne pas se borner à une approche cloisonnée, scolaire, tronçonnée ; c'est faire la tentative d'un regard unifiant, cohérent, qui mesure et se prononce : acquis/non acquis.

Il va de soi, si l'on crée un parallèle avec la notation, que l'acquis est à 10 ; que les degrés de l'acquisition se construisent depuis l'absence vide du zéro jusqu' au neuf. Mais que faire dès lors de ce qui dépasse dix ? Le socle n'aurait-il pour horizon, pour ambition, que la défunte moyenne à dix, sans apercevoir tout ce qui se situe au-delà, entre 10 et 20 ? Le vingt étant, cela va de soi, la borne ultime de l'excellence... Si les formations d'établissement sur le socle commun sont si nombreuses à naître, c'est bien parce que ce document et son livret, décliné en trois paliers, questionnent la tradition, le positionnement du maître, par la remise en cause de moins en moins implicite des pratiques qui furent et sont encore les siennes. Si on lui impose aujourd'hui le socle, c'est non seulement parce que c'est la Loi, mais c'est surtout parce que la

Loi est née des déficiences du système dont il est lui, le maître, pour une part responsable. Le socle est l'outil de la réussite de tous, là où les maîtres n'assuraient que celle de quelques-uns dans une démarche élitiste hautement condamnable. Objectivement et moralement coupables donc, ces enseignants de tous niveaux, impuissants à tendre à chacun le miroir de ses progrès et, à la nation, celui de sa réussite.

### **Evaluer les enseignants**

Evaluateurs passésistes, les enseignants sont eux-mêmes mal évalués. Leur double notation dite administrative et pédagogique a été présentée comme une incongruité, une obsolescence un peu ridicule. Pas moderne ! Les carrières en pâtiraient, l'injustice serait criante. Et, là où on entendait depuis tant d'années que seule une évaluation externe permettait de tenter un regard neutre, objectif, distancé... on découvre que rien de cela n'était vrai, que seule l'évaluation de proximité, celle quotidienne du chef d'établissement aurait vertu de justice, d'appréciation équilibrée sur la manière de servir. Qu'en penser ?

Les chefs d'établissement pratiquent la *notation administrative* dont les critères retenus sont rayonnement, assiduité, ponctualité...; ils gagneraient sans doute à être repensés afin de prendre en compte ce qui aujourd'hui importe plus aux établissements : implication dans la vie de l'établissement, participation aux projets et aux formations, travail en équipe, démarches innovantes, coordination de la discipline, professeur principal...

Où en est cette notation fondée sur les anciens items ? Force est de constater qu'évaluer au plus près, ne favorise pas un grand écart type. Le tassement s'affirme, insidieux, têtue, définitif. Le constat régulièrement fait par l'inspecteur appelé par le chef d'établissement pour rappeler à ses devoirs un enseignant, est sans appel. Le plus souvent, le professeur dont le chef d'établissement se plaint a une appréciation lisse, laconique, sans critique et une note qui correspond au dixième près à l'échelon...

L'autre volet de la notation est assuré par l'inspecteur. Régulées par la grille dite Laforêt, les pratiques sont encadrées afin de rendre lisible l'équité, d'assurer les progressions de carrière à un rythme lent (l'ancienneté) moyen (le choix) rapide (le grand choix). Les inspecteurs ont pour objectif de visiter les personnels tous les cinq ans et de faire, à cette occasion une réunion pédagogique d'animation-impulsion dans les établissements visités.

Ces dix dernières années, les séminaires et réunions réunissant chefs d'établissement et inspecteurs ont permis d'écrire et de mettre en œuvre des chartes sur le pilotage « conjoint », « partagé », « concerté », destinées à formaliser le croisement des regards et à assurer une évaluation la plus juste possible. Dire aujourd'hui aux chefs d'établissement et aux inspecteurs que les enseignants sont mal évalués, qu'ils le sont sur des critères obsolètes, c'est renvoyer à ces cadres l'image renvoyée aux enseignants en partie grâce au socle, celle de professionnels dépassés, ayant de leur métier une conception, une représentation contreproductives.

Aime KA

(Partie II, suite dans le flash 67)

## ***Dernières minutes***

### **1- Congrès UNSA Education Angers 28-30 mars 2012**

Nous vous invitons à vous reporter au site (rubrique : Actualités) qui rend compte par le menu du congrès d'Angers auquel Roger Keime et Bernard Leroux ont représenté le SNIA-IPR UNSA.

Le secrétaire général, Patrick Gonthier, quitte ses fonctions. Il est remplacé par Laurent Escure, Professeur des Ecoles âgé de 41 ans qui était responsable du secteur 'laïcité/ société' au SE UNSA.

### **2- Lettre intersyndicale au ministre votée au CTM du 15 mars**

Contre les projets de textes (décrets et arrêtés) concernant l'évaluation. Cf. le site du 4 avril 2012.

### **3- Parution dans le JO du 30 mars 2012**

Par un arrêté du 5 mars 2012, **l'indemnité d'hébergement** est portée pour 5 ans à **90€** en métropole, sans distinction province/Paris. Notre action résolue a été EFFICACE. L'égale dignité des corps d'inspecteurs de l'IEN à l'IGEN en passant par l'IA-IPR a été reconnue.

Cet acquis n'est pas mince :

- Plus 50% à Paris (de 60 à 90 €)
- Plus 100%, soit doublement, en province (de 45 à 90 €).

Il vous appartient de vérifier que les services rectoraux appliquent ce nouveau texte dès ce mois-ci. A nous, syndicalement, d'obtenir l'abondement des crédits permettant la prise en charge financière de nos déplacements et nuitées à hauteur de ces taux. Nous interviendrons nationalement en ce sens à la DGRH et à la DAF du ministère.

Nous rappellerons sur le site quelles sont nos revendications en la matière.

### **4- Audience à la DGRH le 5 avril**

A notre demande, la DGRH nous a reçus, Laurence PICHEAU, Vice-Présidente, Alain MARIE, Trésorier et Roger KEIME, Président. Cet échange en fin de matinée du 5 avril porte essentiellement sur l'état d'avancement des dossiers revendicatifs et matériels.

Les réunions dites 'd'agenda social' n'auront plus une programmation régulière dans la mesure où seul le SNIA-IPR a des représentants à la CAPN tout en étant membre d'une fédération syndicale reconnue, l'UNSA Education. Nos collègues du SIA ont bien un représentant à la CAPN mais ne sont ni à la FSU, ni à FO, ni à la CFDT, ni à la CGT, ni à SUD.

Ces 5 fédérations sont représentées au CTM mais pas en CAPN d'IA-IPR ; elles n'auront donc qu'une réunion formelle annuelle après nos négociations avec le ministère.

Un compte rendu sera consultable sur le site




**BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2012-2013)**

*L'adhésion en ligne sur le site est à privilégier*

**Destinataire :** votre délégué/**correspondant académique** pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE  
**à défaut**, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. - 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**.Adhérent :** Je soussigné(e) : (1) Mme / M.  
 NOM et Prénom : .....  
 IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....  
 ACADEMIE : .....  
 Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2):** montant fixé par le **bureau du 07/03/2012,**

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....

**Votre chèque :** à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles :**

mon adresse personnelle : .....

mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Signature :

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Et si plus d'1 million de personnes  
soutenaient vos projets?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 ANDRIEL.  
Siret n° 784 276 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation OHAS n° 07 027 138. BPCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 455 042.

casden.fr - Illustration : Killoffer

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.



Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture